



Crèche municipale

Rentrée 2024



Crèches Municipales

Quand s'inscrire ?

À partir de 6 mois de grossesse avec une date limite d'accouchement fixée au 31 juillet 2024, vous pouvez entamer les démarches auprès des structures d'accueil municipal.

Les démarches à suivre

Les demandes de place en structures d'accueil municipal se font sur rendez-vous individualisés.

Dès maintenant, vous pouvez prendre contact avec la structure la plus proche de chez vous par mail ou téléphone.

Multi-accueil Arc en ciel	Multi-accueil La cabane des petits	Multi-accueil L'île aux enfants	Multi-accueil La ronde des enfants
01 71 86 64 54	01 71 86 64 85	01 71 86 64 67	06 17 07 98 92
arcenciel@bondy.fr	cabanedespetits@bondy.fr	iledesenfants@bondy.fr	rondedesenfants@bondy.fr
Accueil à partir de 10 semaines à temps plein ou temps partiel	Accueil à partir de 10 semaines à temps plein ou temps partiel	Accueil à partir de 10 mois en 3, 2 ou 1 jour	Accueil à partir de 18 mois en 3, 2 ou 1 jour
-	-	Fermé le mercredi	Fermé le mercredi

Date limite d'inscription

LE 3 JUIN 2024 pour la première CAMA*.

Point d'informations

Le Relais Petite Enfance se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre recherche de mode de garde collectif ou individuel.

- Par mail : rpe@bondy.fr,
- Par téléphone : 01 48 50 56 23,
- Sur place, à l'adresse suivante :
47/51 Rue Louis Auguste Blanqui, 93140 Bondy.

Bon à savoir

Une CAMA* ultérieure est prévue pour une rentrée en fin d'année. La date vous sera communiquée prochainement.



Crèches départementales



Les demandes d'inscription pour les crèches départementales doivent faire l'objet d'une demande distincte auprès du Service des Crèches Départementales via le site internet suivant :

www.macreche.seinesaintdenis.fr